



Madame, Monsieur, Chers Clients,

Votre partenaire ALPINE RRG Marseille, en collaboration avec l'Automobile Club d'Aix en Provence & du Pays d'Aix sont heureux de vous présenter La 1<sup>ère</sup> édition du rassemblement **ALPINE TOUR**.

Cette épreuve réservée aux voitures de la marque ALPINE se déroulera le **samedi 24 octobre 2020**.

Le départ s'effectuera de Sisteron pour un circuit de 180 km sur des routes mythiques du Monte Carlo au gré de paysages somptueux.

Souhaitant que ce programme retienne toute votre attention et dans l'attente du plaisir de vous lire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Clients, à nos sincères salutations.

M. William DAVID  
Directeur  
ALPINE RRG

Gérard LECARO  
Président  
Automobile Club d'Aix-en-Pce

## PROGRAMME

### Samedi 24 octobre 2020

- 8 h 30      Accueil des participants à Sisteron  
              Petit déjeuner, remise des documents
- 8 h 50      Briefing
- 9 h 10      **Départ de la 1<sup>ère</sup> étape SISTERON- ESPINASSES**
- 9 h 50      **Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape à EPINASSES**  
              Regroupement – *visite d'APILAND Nature à confirmer*
- 10 h 10     **Départ de la 2<sup>ème</sup> étape ESPINASSES - CHAUFFAYER**  
              Passage du Belvédère de Wilhelm (barrage de Serre-Ponçon)  
              Passage du Col de Lebraut (1358 m alt)  
              Regroupement  
              Col de la Sentinelle (648 m alt)  
              Passage du Col du Villar (1039 m alt)
- 13 h 00     **Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape à CHAUFFAYER**  
              Apéritif
- 13 h 15     Déjeuner au Château des Herbeys \*\*\*
- 16 h 00     Fin de la manifestation

Kilométrage parcouru 1<sup>ère</sup> étape : 60 km  
 Kilométrage parcouru 2<sup>ème</sup> étape : 120 km  
**Kilométrage parcouru total : 180 km**

*Heures données à titre indicatif*





## REGLEMENT

### **ENGAGEMENT :**

Toute personne désirant participer à la 1<sup>ère</sup> édition de « **ALPINE TOUR** » doit adresser son inscription à l'Automobile Club d'Aix-en-Provence - 7 Bd Jean Jaurès - 13100 Aix-en-Provence, la demande d'invitation ci-jointe, avant le **15 septembre 2020**.

Cette demande devra être obligatoirement accompagnée d'une photocopie de la carte grise et d'une attestation d'assurance.

**Les droits d'engagement sont fixés pour un équipage de 2 personnes** (voir détail sur le bulletin d'invitation ci-joint) et seront **pris en compte par ordre de réception**.

Le nombre de véhicules admis au départ est fixé à minimum 20 voitures et un maximum de 40.

Les inscriptions envoyées après la date limite seront placées sur liste d'attente.

Ces droits d'engagement couvrent la prise en charge de l'équipage pour la durée de la concentration (collation, apéritif, repas, plaque, cadeaux, visites et documents).

**L'adhésion à l'ACA est obligatoire pour le conducteur** (dans le cadre de la loi de finance du 15 septembre 1998 pour les associations).

### **RECLAMATION :**

Cette concentration se déroulant sous le signe de l'amitié, de la promenade et de la convivialité, aucune réclamation ne sera admise. Chaque participant s'engage à adhérer au présent règlement et à accepter de se conformer aux décisions des organisateurs.

Toutes les demandes non accompagnées des droits d'engagement seront refusées.

A.C.A. - 7 Boulevard Jean Jaurès – 13100 AIX-EN-PROVENCE

☎ : 04 42 233 373 / 06 07 58 50 68

www.autoclubaix.com

aca@autoclubaix.com



### **OBLIGATION DES PARTICIPANTS**

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'au respect du présent règlement.

**ALCOOLEMIE** : Chaque personne de l'équipage est responsable de ses actes en matière d'alcoolémie après chaque petit-déjeuner, collation, apéritif ou repas. Si l'équipage doit reprendre le volant du véhicule, il devra s'assurer qu'il est apte à reprendre la route avec toutes ses facultés.

De ce fait, l'organisation décline toutes responsabilités dans le cas d'un contrôle ou d'un accident.

Pour être admis au départ, les participants devront pouvoir attester que leurs véhicules sont couverts par une assurance responsabilité civile, personnes transportées, vol et incendie. Qu'ils sont en possession des documents légaux obligatoires (certificat d'immatriculation, contrôle technique, permis de conduire etc...)

Suite aux nouvelles dispositions prévues par les préfetures, l'organisation contrôlera la validité de votre permis de conduire ainsi que l'assurance valide de votre véhicule avant le départ.

L'épreuve se déroulant dans des sites protégés, les concurrents sont tenus de respecter l'environnement, et de veiller aux nuisances qu'ils pourraient produire.

### **PLAQUES ET NUMEROS**

Le Comité d'Organisation fournira à chaque concurrent une plaque souvenir portant l'inscription : « **ALPINE TOUR** ».

### **ASSURANCE**

Cette manifestation étant une simple promenade, n'ayant rien de commun avec une épreuve sportive, l'organisation, prend à sa charge une police d'assurance « responsabilité civile organisateur » et décline de ce fait toute responsabilité concernant les accidents de la circulation susceptibles de survenir aux participants. Chaque véhicule doit être couvert par sa propre police, incluant obligatoirement la clause : Responsabilité Civile Personnes Transportées et vol.

### **ASSISTANCE**

Comme pour toutes les manifestations à la journée, le comité d'organisation ne prévoit pas d'assistance particulière. Il appartient donc à chaque concurrent d'assurer son assistance individuelle pendant tout le déroulement de la manifestation. L'A.C. A met à votre disposition, un contrat spécial rapatriement avec ACTA , n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

A.C.A. - 7 Boulevard Jean Jaurès – 13100 AIX-EN-PROVENCE

☎ : 04 42 233 373 / 06 07 58 50 68

www.autoclubaix.com

aca@autoclubaix.com

